Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20261112-20261016-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 3
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2026

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, HAUROGNÉ Sabrina, QUENARDEL François.

POUVOIRS : Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à Jean-Paul FRÉOUX. Franck MAGNEN donne pouvoir à Gildas POSSÉMÉ. Sandrine CHAUSSEREAU donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

EXCUSES : Vincent HAËNTJENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAVALON Michel

2026.10.16 Adhésion au COSI pour l'année 2026 et 2027

Chaque année, le COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunales) sollicite une subvention des communes adhérentes après son assemblée générale qui a lieu en septembre. Elle concerne les agents qui ont une ancienneté de 6 mois au sein de la commune. La subvention sollicitée est d'un montant de 25 € par agent soit pour les 8 agents éligibles la somme de 200€.

Cela permet au COSI d'organiser un arbre de Noël pour les enfants de moins de 11 ans des agents et de participer à l'achat d'un cadeau pour ceux-ci. Cette subvention permet également l'organisation annuelle d'un repas de fin d'année auquel sont conviés tous les agents des communes adhérentes et leurs conjoints. Les agents peuvent également bénéficier de réductions à la piscine Beausoleil, à l'Asphodèle et au cinéma Iris de Questembert. La commune est fléchée comme la co-organisatrice avec Saint Gravé du repas de fin d'année en 2027 et pour l'arbre de Noël en 2029.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adhère au COSI pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Michel CAVALON
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.11.16 14:41:12 +01'00'